SCIV
Le syndicat

Maintenance et nettoyage industriel

Contrat-type de travail – CTT cantonal VS



Champ d’application

Est considérée comme travailleur du secteur de la maintenance et du nettoyage industriel toute personne exerçant une activité destinée à monter, maintenir, régler, garantir ou rétablir le fonctionnement d’une installation technique engagée auprès d’une entreprise de maintenance industrielle, de traitement de déchets industriels ou d’assainissement.

Durée de travail

42 heures par semaine.

SCIV
Le syndicat

Salaires minima

	A l’heure	Au mois
travailleur qualifié	Fr. 27.60	Fr. 5’023.-
travailleur non-qualifié	Fr. 25.90	Fr. 4’714.-